

DU 24 AU 31 MARS 2021

Le mot de la semaine

par **James Chéron**
Maire de Montereau-fault-Yonne
Conseiller régional

Un budget 2021 offensif !

Le conseil municipal votera samedi le budget 2021, un budget offensif pour répondre aux exigences du moment.

Dans le contexte de crise sanitaire aux répercussions économiques et sociales, la ville se portera encore et toujours au côté des habitants : campagnes de dépistage et de vaccination, aménagement d'un pôle médical municipal, instauration d'un petit déjeuner volontaire dans les écoles et plafonnement des repas portés à domicile à 1 euro (rentrée de septembre), la solidarité active va jouer à plein. Tout comme les efforts en matière d'éducation, car nous avons plus que jamais besoin de soutenir nos enfants dans leurs apprentissages : Clubs langage dans les écoles maternelles, agrandissement de l'école Pierre & Marie Curie, expérimentation des classes à thème en CE2, mise en œuvre des séjours intelligents...

Côté investissement, le chantier du Majestic occupera la part principale des 24,5 millions consacrés au développement de Montereau en 2021. La réhabilitation du parc de la Gramine, l'aménagement de l'ancienne trésorerie ou les études pour la réhabilitation de l'école des Ormeaux, la rénovation de l'école du Clos Dion conjugue à la création d'un restaurant scolaire, de l'ARENA, de l'Incubateur, du Village Associatif, du Carrefour de la Réussite viennent compléter une année exceptionnelle, qui verra par ailleurs s'engager la 2^e phase de la rénovation urbaine de Surville.

Naturellement le soutien aux associations se maintient. Naturellement il n'y aura aucune augmentation de la fiscalité communale. Car la Municipalité tient ses engagements, malgré les coûts imprévus liés à la crise de la Covid, en chassant les gaspillages internes. Parce que seul le service aux habitants compte.

DANS TOUT L'ESPACE PUBLIC :



NOS P'TITES INFOS...

#StopCovid

PRÉCONISATIONS

Afin de limiter la propagation du virus, appliquons les gestes «barrières» :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les déplacements et les contacts
- porter un masque de protection dans l'espace public.

PLUS D'INFOS : N° vert : 0800 130 000 (ouvert 7j/7, 9h-19h)

#StopCovid

FAITES-VOUS TESTER !

L'opération de dépistage organisée par la mairie sur le parking Rustic, en partenariat avec Loxamed et la Région, est prolongée avec des horaires étendus, pour continuer la lutte contre la propagation du virus. Désormais, les tests-PCR se font du lundi au samedi toute la journée (9h-13h et 14h-17h). Si vous avez des symptômes inquiétants (fièvre, mal de gorge, mal de tête, toux, courbatures, perte du goût ou de l'odorat) ou que vous avez été en contact avec une personne malade, pas d'hésitation à avoir, faites le test !

#StopCovid

LA VACCINATION AVEC ASTRAZENECA A REPRIS !

C'est reparti pour la vaccination avec AstraZeneca. La France avait décidé d'arrêter les injections, comme dans plusieurs pays européens, par peur de possibles effets secondaires graves. Finalement, l'agence européenne des médicaments a estimé jeudi dernier que le vaccin est «sûr et efficace». En France, la Haute Autorité de Santé a confirmé que la vaccination devait reprendre «sans délai». Le vaccin sera réservé à l'avenir aux plus de 55 ans. Si vous souhaitez vous faire vacciner, veuillez vous rapprocher de votre médecin traitant. Pour rappel, la vaccination est aujourd'hui ouverte aux + de 75 ans, ainsi qu'aux personnes de 50 à 74 ans atteintes d'une comorbidité.

Jobs d'été

LA VILLE RECRUTE DES ANIMATEURS SAISONNIERS POUR JUILLET & AOÛT 2021

► **Missions :** accueil des enfants, assurer le transfert en bus des enfants vers les différentes structures de la ville, accompagner et encadrer les enfants pendant les sorties.

► **Les conditions :** avoir minimum 18 ans au 01/07/2021, posséder ou non un BAFA, un BAFA, être dynamique, volontaire et réactif.

Envoyez votre CV et une lettre de motivation avant le 6 avril par courrier à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
54, rue Jean Jaurès 77875 Montereau cedex
ou par mail : secretariatdrh@ville-montereau77.fr.

Hôtel de Ville - 54, rue Jean Jaurès
Tél. 01 64 70 44 00
Mairie annexe - 3, rue André Thomas
Tél. 01 60 57 21 00

Toute l'info municipale :
montereau77.fr



Instagram



Directeur de la publication : **Haris MEBARKI**
Rédacteur en chef : **Bertrand LECLAIR**
Rédaction : **Jérôme LEFIER - Fanny DOS SANTOS**
Impression - Distribution : MAIRIE DE MONTEREAU

Covid-19 : les dernières mesures gouvernementales

Face à la dégradation de l'épidémie de Covid-19 dans certains territoires, le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé jeudi 18 mars de nouvelles restrictions. Et notamment l'instauration d'un nouveau confinement sept jours sur sept dans 16 départements dont la Seine-et-Marne. Celui-ci est entré en vigueur dans la nuit de vendredi à samedi 20 mars, et pour au moins quatre semaines, afin de tenter d'endiguer ce que le chef du gouvernement a qualifié de «troisième vague».

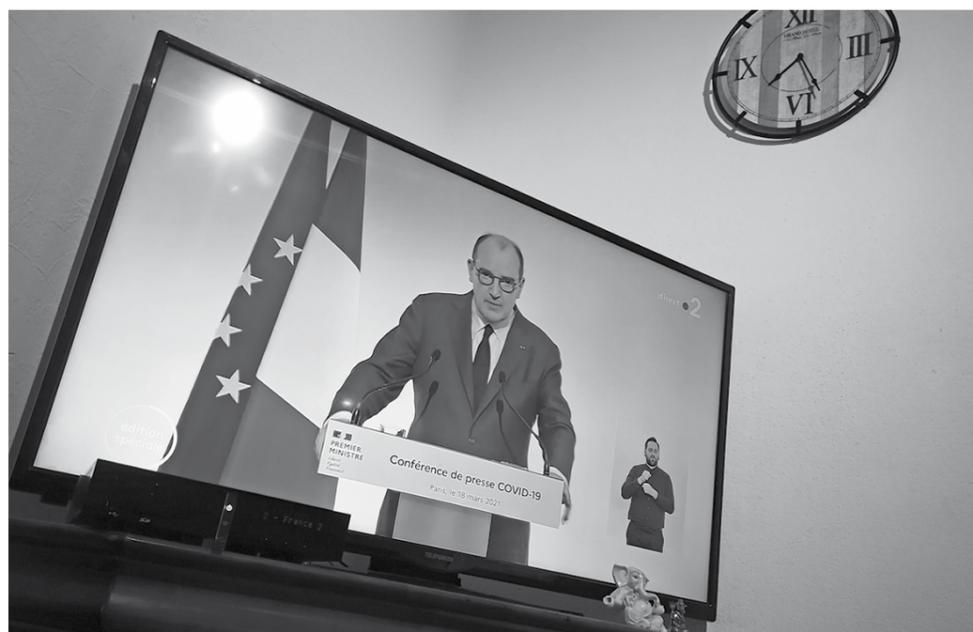
Toutefois, certaines mesures appliquées sont plus souples que lors des deux précédents confinements de mars et novembre 2020.

► Promenade possible dans un rayon de dix kilomètres autour de chez vous, sans limite de temps.

C'est la principale nouveauté de ce nouveau confinement : les sorties en extérieur sont autorisées «sans aucune limitation de durée». Il est donc possible de «se promener, s'aérer ou faire du sport, en journée», a annoncé Jean Castex, «à la condition de rester dans un rayon limité à dix kilomètres autour de chez soi». Vous devez par ailleurs vous munir soit d'une pièce d'identité, soit d'un justificatif de domicile.

► Vous ne pouvez pas vous déplacer entre 19 heures et 6 heures, sauf motif dérogatoire.

Le couvre-feu est maintenu mais débute à 19 heures plutôt qu'à 18 heures. Une décision «liée à l'arrivée prochaine de l'heure d'été», le 28 mars, a justifié Jean Castex. La levée du couvre-feu le matin reste fixée à 6 heures. Durant les heures de couvre-feu, les déplacements sont donc interdits, sauf pour raisons professionnelles, motifs familiaux impérieux, mission d'intérêt général,



raisons médicales, pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant ou pour les besoins des animaux de compagnie. Si votre sortie répond à l'un de ces critères, vous devrez alors vous munir d'une attestation mise en ligne par le Gouvernement.

► Vous ne pouvez pas vous rendre dans une autre région, sauf motif impérieux ou professionnel.

Vous ne pouvez pas vous rendre dans une autre région. Seuls les déplacements pour «motif impérieux ou professionnel» sont tolérés. Les modalités pour les personnes actuellement en déplacement et qui souhaiteraient regagner leur région de résidence n'ont pas été précisées. Toutefois, lors des précédents confinements, une tolérance a toujours été appliquée dans ce cas.

► Vos achats sont limités aux biens et services «de première nécessité».

Par rapport au précédent confine-

ment, le ministère de l'Économie a allégé dans la soirée du vendredi 19 mars la liste des commerces jugés «non essentiels». Durant toute la durée de ce nouveau confinement, les magasins de fleurs et plantes, les librairies, les disquaires, les coiffeurs, les chocolateries, les cordonneries et les concessions automobiles sont autorisées à ouvrir leurs portes au public, en plus des commerces déjà jugés «essentiels» lors du précédent confinement comme les magasins alimentaires, les pharmacies, les garagistes ou encore les bureaux de tabac.

► Les écoles, collèges et lycées restent ouverts.

«Les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges fonctionneront normalement» a annoncé Jean Castex. Les lycées devront tous basculer en demi-jauge. Cette demi-jauge s'applique à l'échelle du lycée, et non pas à celui d'une classe, a précisé le ministère de l'Éducation Nationale. Il s'agit donc d'un fonctionnement hybride : les

lycées ne doivent pas diviser les classes en deux groupes mais faire en sorte que seul un élève sur deux soit présent. Par ailleurs, les cours d'éducation physique reprennent normalement. Cette annonce concerne également les activités physiques et sportives en intérieur, notamment dans les gymnases.

Les chiffres du Covid en Seine-et-Marne au 21 mars 2021 :

► Taux d'incidence : 482

Nombre de cas sur 7 jours pour 100 000 habitants. L'incidence moyenne en France est 266, et le seuil d'alerte 50.

► Tension hospitalière : 213 %

Si supérieur à 100%, alors les patients Covid-19 occupent plus de lits de réanimation qu'il n'y en avait avant l'épidémie.

► Taux de positivité : 11,2 %

Proportion de tests positifs dans l'ensemble des tests. Un chiffre bas peut être dû à une faible circulation du virus ou à un testing massif.

► Taux de vaccination : 5,81 %

Proportion de personnes ayant reçu une dose de vaccin.

LISTE «EN AVANT MONTEREAU»

Incompétence ou démagogie ? L'opposition tente de faire croire que la commune pourrait favoriser les entreprises locales dans les attributions de marchés publics. Pourtant, il est parfaitement illégal pour les collectivités publiques d'attribuer des contrats sur la base d'une préférence locale ou nationale, ce que ne peut méconnaître l'ancien député qui votait lui-même les lois.

Initiée par la Municipalité, le «Club des entrepreneurs» rassemble les entreprises locales pour travailler ensemble et notamment, nous l'espérons, répondre plus souvent aux appels d'offres locaux. Pour les soutenir, le Conseil municipal adoptera samedi le modèle d'une convention entre la ville et les entreprises pour améliorer le recrutement local et, in fine, l'emploi des Monterelais.

Regrettant l'inaction de l'opposition en matière économique, avec dans ses rangs le président de la communauté de communes et le conseiller communautaire délégué aux relations avec les entreprises, la Municipalité se substitue à nouveau à eux pour dynamiser l'activité économique, l'emploi et accompagner nos entreprises !

Philippe Stutz, président suppl. de la Commission d'Appel d'Offres, & Stéphane Dervillez, adjoint au maire délégué à la vie scolaire, à la jeunesse, à l'enseignement supérieur, à la formation et à l'emploi

LISTE «VIVRE AU CONFLUENT»

Groupe «Montereau Confluence»

DÉCEPTION

Récemment la mairie a suscité la création d'une association de chef d'entreprise avec pour objectif le développement économique local.

Malheureusement les faits viennent rapidement contredire cette promesse.

Notre groupe a en effet été surpris, lors de la dernière Commission d'Appel d'Offre, que de nombreux marchés municipaux soient attribués à des entreprises bien lointaines :

- l'entretien de la plomberie pour les bâtiments municipaux à une société parisienne
- les travaux de plomberie de l'extension de l'école Pierre et Marie Curie à une société de Troyes

- le nettoyage des locaux municipaux à une société de Brie Comte Robert...

Nous avons voté contre ces choix étranges tant il nous semble important de privilégier, en période de crise, l'emploi local et les circuits courts

Une fois encore hélas les belles promesses d'hier sont démenties par les actes d'aujourd'hui.

Andrée Zaidi

Pour le groupe Montereau Confluence

Made in Montereau

Auto Secours Carrosserie sur la zone d'activité du Confluent

Depuis décembre dernier, un nouveau carrossier s'est installé dans la zone d'activités du Confluent. À sa tête, Oguzhan Yuçe, un entrepreneur de 25 ans au parcours atypique. Après deux CAP (carrosserie et peinture) en alternance durant 4 ans, le jeune homme peinait pourtant à trouver du travail. C'est alors qu'à peine âgé de 20 ans, il décide de créer sa propre société. Pour lui donner le pied à l'étrier, un garage monterelais lui permet de s'installer dans un coin de son local et d'y travailler indépendamment. Après de longs mois, il parvient à mettre assez d'argent de côté pour reprendre un local de 90m². Un espace bien trop exigü pour pouvoir exercer son métier dans les meilleures conditions. Qu'importe, il économise et 3 ans plus tard, il rachète l'entrepôt voisin d'une superficie de 450m². L'entreprise emploie aujourd'hui 1 salarié et espère accueillir bientôt des alternants. Une belle success story monterelaise que le maire James Chéron, Stéphane Dervillez,



adjoint notamment à la Jeunesse et Damien Alvès, Président du club des Entrepreneurs de Montereau n'ont pas manqué de saluer à l'occasion d'une récente visite.

PLUS D'INFOS :

5, rue des Clomarts - tél. 06 68 60 97 99

du lundi au samedi (8h30-12h, 14h-18h)

Services : remplacement, débousselage et remise en état de votre tôle froissée, réparation de vos pare-chocs plastiques, peinture...

Solidarité

Nouveau fonds de soutien à la restauration

Dans le cadre du plan de relance économique, le Département de Seine-et-Marne se mobilise en faveur des restaurateurs traditionnels et des cafetiers. Ainsi, un fonds de soutien à hauteur de 5 millions d'euros destiné aux établissements de restauration traditionnelle et débits de boissons hors chaîne vient d'être mis en place.

BÉNÉFICIAIRES

Peuvent en bénéficier, les établissements seine-et-marnais assurant une activité de restauration traditionnelle et les débits de boissons hors chaînes, voire les salles de réception, gérés par des structures privées et subissant une interdiction d'accueil du public depuis le 30 octobre 2020 même en cas d'activité résiduelle telle que la vente



à emporter. Pour obtenir cette subvention départementale, veuillez remplir un dossier de demande et le retourner uniquement par courriel avant le lundi 29 mars 2021 inclus.

PLUS D'INFOS : seine-et-marne.fr

Vie scolaire

Inscriptions pour l'école et la cantine

La rentrée, cela s'anticipe. Votre enfant entre en maternelle ou en CP en septembre prochain ? Vous souhaitez qu'il bénéficie de la cantine scolaire ? Tenez-vous prêts, les inscriptions ont démarré ce jeudi et se dérouleront jusqu'au vendredi 16 avril.

COMMENT ?

Suite aux dernières restrictions des mesures sanitaires, le service de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance se voit dans l'obligation d'en adapter les modalités. Afin de limiter les déplacements des familles, les inscriptions à l'école et à la cantine pour l'année à venir se feront par mail. Après avoir envoyé une demande à inscription.scolaire@ville-montereau77.fr, la mairie vous



enverra un dossier d'inscription à remplir, puis à renvoyer avec des documents à fournir.

Pour les familles qui ne peuvent le

faire à distance, des rendez-vous seront OBLIGATOIREMENT fixés, dans le respect des mesures sanitaires, en mairie ou à la Maison des Services Publics.

RAPPEL

Attention, les inscriptions scolaires se font uniquement pour la première rentrée en maternelle et en classe préparatoire (CP). À noter que pour les enfants déjà inscrits en restauration scolaire en 2020/2021 et qui ne changent pas de cycle (passage de la maternelle à l'élémentaire), un renouvellement automatique est effectué.

Pour plus de renseignements, contactez le service de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance :

› tél. 01 64 70 44 65

ou 01 64 70 44 13

(service joignable du lundi au jeudi 8h45-12h et 14h-18h, le vendredi 8h45-12h et 14h-17h)

› mail : inscription.scolaire@ville-montereau77.fr

État Civil

BIENVENUE AUX ENFANTS NÉS À MONTEREAU

Mayssa AÏT ALI née le 17 mars 2021

DÉCÈS

Lucienne DEVOUGE veuve BIAU, 91 ans

Patrick BORDAS, 64 ans

Suzanne DOUINE veuve BARDAT, 96 ans

Mitch CEVA, 24 ans

Isabelle ERBIL, 75 ans

Offre d'emploi

CHEF D'ÉQUIPE PAYSAGISTE (H/F)

Missions :

- Préparation des sols (bêchage, engraisage, dépierrage), plantation des boutures et semis
- Réalisation d'aménagements bâtis
- Intégration d'une solution d'arrosage
- Maniement d'outils de jardinage
- Conseils d'entretien à la clientèle
- Management d'équipe de 4 à 6 personnes.

Compétences requises :

CAP Paysage - Permis B Exigé
Avoir une bonne condition physique, connaître les différents types de végétaux et leurs contraintes d'entretien, savoir analyser les qualités de sols, avoir le sens de l'esthétique.

Postulez par mail via jobijoba.com

Retrouvez plus de 1000 offres d'emploi sur Montereau et dans un rayon de 20 km via la plateforme «Jobijoba» consultable gratuitement sur montereau77.fr.

Service Civique ENGAGEZ-VOUS !

Vous êtes motivé, vous souhaitez vous engager au service de la collectivité ? La Ville de Montereau recherche 2 personnes en service civique. Durant 8 mois, à raison de 25 heures par semaine à compter du mois de mai, votre mission consistera à soutenir et accompagner des personnes âgées dans le cadre du projet de la Maison du Bel âge. Afin de les préserver de la solitude et de l'isolement, vous leur tiendrez compagnie tout simplement par la discussion ou par la mise en place d'ateliers (lecture, jeux de société, initiation à l'informatique et au numérique...). Les volontaires pourront également développer des activités en extérieur.

Les candidatures sont à adresser

› soit :

secretariatdrh@ville-montereau77.fr

› soit par courrier à : Monsieur le Maire

54, rue Jean Jaurès - 77 130 Montereau-Fault-Yonne

Emploi

LA MAIRIE RECRUTE !

Dans le cadre de la mise en place de plusieurs dispositifs, la Ville recrute : un médiateur en direction des jeunes dans le cadre du dispositif «Carrefour de la réussite» un médiateur en direction des jeunes dans le cadre du dispositif «Incubateur», 2 médiateurs sociaux et éducatifs, 2 médiateurs socio-sportifs, un adulte-relais participation citoyenne, un adulte-relais animation gestion urbaine de proximité. Les conditions : avoir au moins 30 ans, être sans emploi ou bénéficiaire, sous réserve qu'il soit mis fin au contrat, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou contrat unique d'insertion, résider impérativement dans un Quartier Politique de la Ville.

Les candidatures sont à adresser

› soit à : secretariatdrh@ville-montereau77.fr

› soit par courrier au : Service des ressources humaines

54, rue Jean Jaurès 77 130 Montereau-Fault-Yonne

Sécurité

BLOCTEL : POUR BLOQUER LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique, proposée par le Gouvernement, sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. Tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures et sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription. Si vous souhaitez en bénéficier, rendez-vous sur : <https://conso.bloctel.fr>.

Chantiers jeunes

INSCRIVEZ-VOUS !

Les Chantiers Jeunes Citoyens sont de retour en avril ! Le principe : une action d'intérêt général menée par de jeunes volontaires monterelais moyennant une gratification financière. Encadrés par un animateur et un agent du Centre Technique Municipal durant 5 jours, ils mèneront divers travaux de rénovation. Le dispositif municipal encourage en effet les jeunes âgés de 16 à 22 ans à prendre part activement à la vie de leur commune. Ainsi, chacun pourra se servir de cette gratification pour passer son permis ou le BAFA, payer ses études ou monter son projet professionnel... Intéressés ? Inscrivez-vous !

Pour candidater, retirez un dossier auprès du service municipal de la Jeunesse avant le vendredi 2 avril :

› par mail : directionjeunesse@ville-montereau77.fr

› en prenant rendez-vous au 01 64 70 54 36

Enseignement privé INSCRIPTIONS

Le groupe scolaire privé «Trait d'Union» démarre ses pré-inscriptions pour la rentrée scolaire 2021-2022. Vous pouvez faire une demande de dossier par mail ou par téléphone.

› etablissement.traitunion@gmail.com

› Tél. 01 77 03 11 40

Décès

CLAUDE BÉRONIE NOUS A QUITTÉS

Né le 4 décembre 1937 à Veneux-les-Sablons, Claude Béronie, l'emblématique restaurateur de l'Auberge des Noues durant 30 ans est décédé le 8 mars 2021 à Saint-Jean-de-Luz. La Ville adresse au nom de la population monterelaise ses sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à ses proches.

Les forces de l'ordre en action

La lutte contre les rodéos urbains se poursuit. Mercredi 17 mars, la Police Municipale a interpellé le pilote d'un deux roues non homologué (moto de cross) après que ce dernier ait semé le trouble en ville haute. Sa moto a été immédiatement placée en fourrière par les policiers puis confisquée définitivement par le parquet de Fontainebleau. Il devra répondre de ses actes devant la justice prochainement.